

31/01/2013

Le doute

Ci-dessous l'extrait d'un acte issu des archives déposées par les notaires d'Aire aux Archives Départementales du Pas-de-Calais (4E9/37)

Ce jourd'hui, 2 avril 1751, par devant les notaires royaux d'Artois soussignés, sont comparus

- *Julien Joseph LE CIGNE, à marier majeur demt au village de Rely, d'une part*
- *François Florent DETRU, laboureur, demt au dit lieu, en sa qualité de tuteur établie par justice aux personnes et biens des enfants mineurs délaissé par Jean LE CIGNE et Marie Anne DETRU, vivans demts à Estré La Blanche, de deuxième part,*
- *Jean Charles CANNE, laboureur, demt au dit Estré Blanche, mary et bail de Marie Antoinette LE CIGNE, de troisième part,*
- *Philippe Louis GOUILLARD, laboureur, demt à Wermelle, tuteur des enfants mineurs qu'il a retenue de sa conjonction avec Marie Eugénie LE CIGNE, de quatrième part, et*
- *Alexis Joseph CARON, laboureur, demt au dit Estré Blanche, mary et bail de Marie Catherine Joseph LE CIGNE de cinquième part*

Les dits du surnom LE CIGNE, frères sœurs neveux nièces et héritiers de François Eugène LE CIGNE vivant jeune homme à marier demt au dit Wermelle.

Ils reconnurent les parties des dits noms es qualités d'avoir fait partages et division des biens immeubles cy après...

En relisant l'acte chez moi, j'ai sursauté : aurais-je fait une erreur dans ma généalogie ? La filiation de Marie Antoinette LE CIGNE que j'avais établie tout au début de mes recherches était-elle erronée ?

En effet, lors du partage, les frères et sœurs ont une part et si l'un est décédé, la part du défunt est répartie entre ses enfants (Coutumes de l'Artois).

Les BMS du Pas-de-Calais n'étant pas encore en ligne, je ne pouvais vérifier. Je disposais heureusement de quelques photocopies d'actes des registres d'Estrée-Blanche que m'avait envoyées un cousin. Il y avait parmi ces actes ceux de Marie Antoinette, Marie Eugénie et de Marie Catherine. Et, sur ces actes, elles sont dites filles de Jean et de Marie Anne DHESTRU. Je n'avais pas à retourner à Arras consulter à nouveau le microfilm d'Estrée-Blanche.

Une source qui paraît sûre – une minute d'acte notarié – peut donc induire en erreur. Dans le cas présent, il se pourrait que le notaire, ou son scribe, ait sauté une ligne ou deux lors de la copie de l'acte. Parmi les enfants de Jean LECIGNE et de Marie Anne DHESTRU, il y avait Jean-Baptiste décédé en 1743 et apparemment dans postérité. Un autre LECIGNE, Toussaint, apparaît dans les registres BMS d'Estrée-Blanche : il s'agirait peut-être du père des enfants mineurs dont François Florent DHESTRU est le tuteur. Le plus ancien des registres BMS d'Estrée-Blanche commençant en 1713 et les suivants comportent des lacunes (1736, 1738, 1739,...), ce ne peut être qu'une hypothèse, à moins de trouver des actes dans les BMS ou archives notariales apportant des précisions complémentaires.